



Politique de remboursement

Vous pouvez, à tout moment et à votre discrétion, résilier votre contrat d'inscription avec Patinage CandiAc, et ce, maximum 15 jours après le début de la saison sauf pour des raisons médicales. Vous devrez faire parvenir cet avis par courriel à : info@patinagecandiac.ca.

Toute demande de remboursement pour une raison médicale doit être accompagnée d'une preuve médicale. Le remboursement est calculé au prorata de l'inscription en tenant compte de la date de la réception de la demande complète (joindre la preuve médicale officielle à la demande).

Si un patineur, un groupe de patineurs ou l'ensemble des membres de Patinage CandiAc devaient être placé en quarantaine, les semaines de quarantaine ne seront pas admissibles à un remboursement.

Le remboursement sera effectué par Patinage CandiAc. Aucun remboursement ne sera remis en argent comptant. Tout remboursement sera fait par chèque et sera émis à l'ordre du parent/tuteur du patineur et posté à l'adresse du patineur fournis lors de son inscription.

Si vous résiliez le contrat :

Date de la résiliation	Frais administratif	Cours	Frais Patinage Canada
7 jours avant le début des activités	Aucun	Aucun	Aucun
1 à 6 jours avant le début de la saison	50 \$	Aucun	Aucun
Maximum 15 jours après le début de la saison	50 \$	Calcul au prorata des cours utilisés	50 \$
16 jours après le début de la saison	Aucun Remboursement		

Conseil d'Administration de Patinage CandiAc